

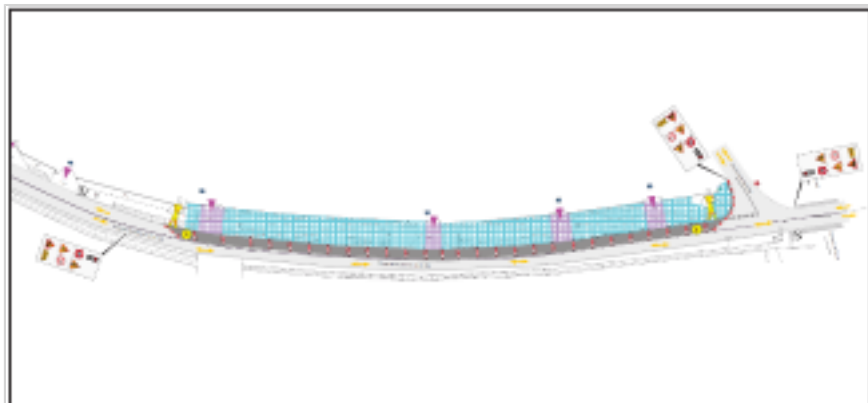
# Travaux voie douce : route de Montberon (D20)

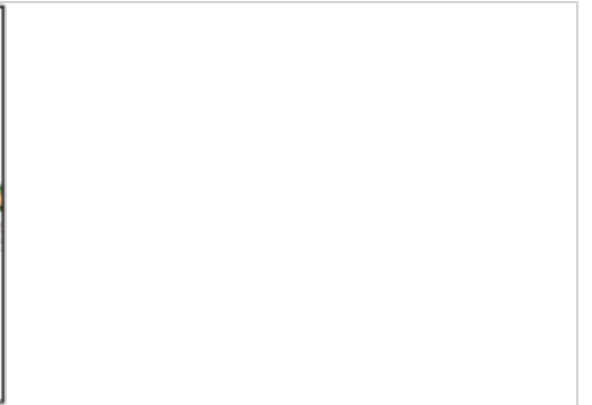
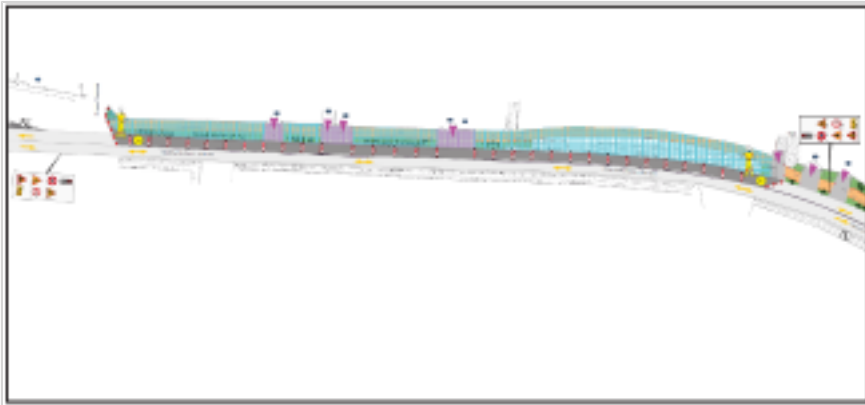
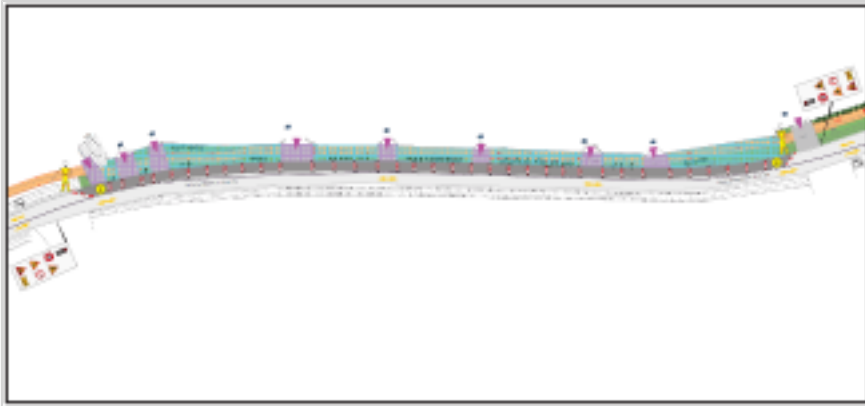


**Travaux d'aménagement de la voie douce le long de la route départementale D20, travaux financés par la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue.**

**A compter du mardi 9 mai 2023, des travaux d'aménagement de la voie douce seront réalisés sur la route de Montberon, de l'intersection du chemin des Sourdes à l'impasse Trinquepel. Les travaux sont prévus à compter du mardi 9 mai 2023 jusqu'au vendredi 28 juillet 2023.**

Pour permettre leur bonne réalisation, pour votre sécurité et celle des ouvriers, une signalisation adéquate sera mise en place ainsi qu'un alternat (feux tricolores).







Mairie de Labastide Saint-Sernin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**N° 29 / 2023**

Le Maire de la Commune de LABASTIDE-SAINT-SERNIN (Haute-Garonne),  
VU les Articles L. 2213-1 à L. 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la demande faite par l'entreprise EUROVA, demeurant à Saint-Jon 31240, boulevard de  
Rataens, en date du 19 Avril 2023,  
Considérant que dans le cadre des travaux de création de voies douces, Route de Montheron,  
RD20 en agglomération, de l'intersection du Chemin des Sources à l'entrée de l'impasse  
Trinquetel, qui auront lieu à compter du Mardi 09 Mai 2023 et pour une durée de 2 mois,  
travaux réalisés par l'Entreprise EUROVA,  
Dans l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public :

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

- La RD 20 en agglomération, Route de Montheron, de l'intersection du Chemin des Sources à l'entrée de l'impasse Trinquetel, sera réglementé à la circulation par un itinéraire par feux tricolores, du Mardi 09 Mai 2023 au Vendredi 28 Juillet 2023 inclus.
- L'entreprise EUROVA est autorisée à procéder aux travaux et elle sera tenue de bien délimiter la zone de travail par de la signalisation conforme afin de réglementer la libre circulation des usagers.
- L'accès aux habitations sera assuré.

**ARTICLE 2 :** Durant cette période une signalisation adéquate sera mise en place et des panneaux de signalisation en treillis posés par l'Entreprise EUROVA.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des Arrêtés du Maire et affiché en Mairie.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Lory, la Police Intercommunale et Monsieur le Maire de LABASTIDE-SAINT-SERNIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Labastide-Saint-Sernin, le 24 Avril 2023  
Le Maire,  
**Bertrand SARRAU**

